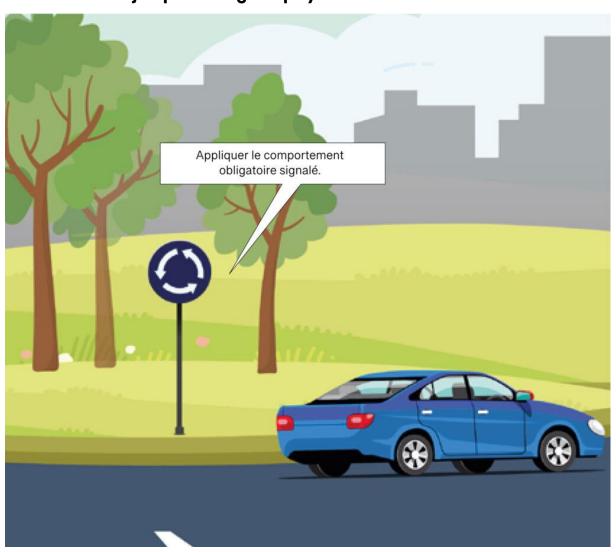
Chapitre 5

Règle générale

L'obligation impose un comportement obligatoire pour un ou plusieurs catégories d'usagers.

Elle commence à hauteur du panneau et s'étend jusqu'à la prochaine intersection ou jusqu'à un signal qui y met fin.





Contournement obligatoire



Sens giratoire obligatoire



Serrer à droite



Direction obligatoire



Direction obligatoire à la prochaine intersection



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche ou à droite



Piste ou bande obligatoire pour les véhicules à traction animale



Chemin obligatoire pour les piétons



Piste ou bande obligatoire pour les animaux



Piste ou bande obligatoire pour les charrettes à bras



Piste cyclable obligatoire



Piste ou bande obligatoire pour les cavaliers

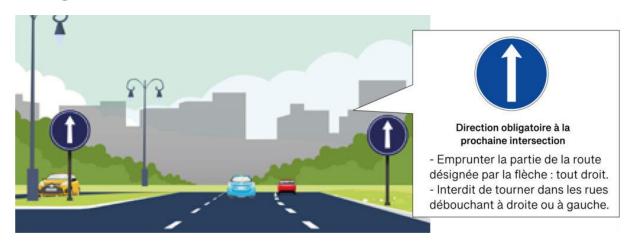


Vitesse minimale obligatoire



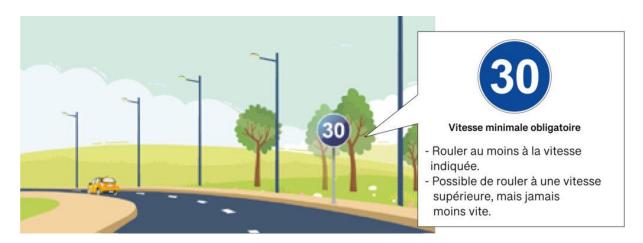
Fin de vitesse minimale obligatoire

Obligation relative à une direction





Divers



Signalisation Verticale /Obligation